

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **12 septembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1093**

commune (s) : Grigny

objet : Equipement public - Service accueil placement familial - Acquisition, à titre onéreux, d'un local et de 6 places de stationnement situés 36, rue des Arondières et appartenant à la Commune

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frier.

Absents non excusés : MM. Vincent, Calvel, Barge.

**Commission permanente du 12 septembre 2016****Décision n° CP-2016-1093**

commune (s) : Grigny

objet : **Equipement public - Service accueil placement familial - Acquisition, à titre onéreux, d'un local et de 6 places de stationnement situés 36, rue des Arondières et appartenant à la Commune**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 30 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'installation d'un service d'accueil de placement familial de la délégation au développement solidaire et à l'habitat, la Métropole de Lyon se propose d'acquérir dans un ensemble immobilier dénommé "Maison de santé", un local en rez-de-chaussée de la copropriété d'une superficie utile de 286,70 mètres carrés avec terrasse de 39 mètres carrés, constituant le lot n° 17 et 6 places de stationnement, en sous-sol constituant les lots n° 5, 6, 7, 13, 14 et 15 dans l'ensemble immobilier situé 36, rue des Arondières à Grigny, cadastré AI 248 et AI 249 d'une superficie totale de 5 038 mètres carrés.

La Métropole est déjà propriétaire de locaux au 1er étage du bâtiment.

Aux termes du projet d'acte, l'acquisition de ce local et des 6 places de stationnement interviendrait au prix de 371 000 €, biens cédés libres de toute occupation ou location.

Par ailleurs, la Commune de Grigny a accepté une mise à disposition du local et des 6 places de stationnement par bail civil jusqu'à la date de la signature de la vente. Cette convention de mise à disposition d'une durée de 6 mois sera consentie moyennant un loyer de 50 % inférieur à la valeur locative, soit 1 471,65 € par mois du 17 mai 2016 au 16 novembre 2016. A compter du 17 novembre 2016, et jusqu'à la signature de l'acte authentique, le loyer sera de 2 943,30 € par mois et ainsi continuer de mois en mois ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes des avis de France domaine du 10 décembre 2015 pour le local et du 9 juin 2016 pour les places de stationnement, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant de 371 000 €, dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé "Maison de santé", d'un local d'une superficie de 286,70 mètres carrés constituant le lot n° 17 et de 6 places de stationnement en sous-sol constituant les lots n° 5, 6, 7, 13, 14 et 15, libres de toute location ou occupation, situés 36, rue des Arondières à Grigny, dans l'ensemble immobilier cadastré AI 248 et AI 249 d'une superficie totale de 5 038 mètres carrés, et appartenant à la Commune de Grigny, dans le cadre de l'installation d'un service d'accueil de placement familial de la délégation au développement solidaire et à l'habitat.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, individualisée sur l'opération n° OP28O2923, le 10 juillet 2014 pour la somme de 5 408 922,28 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 21313 - fonction 4212, pour un montant de 371 000 € correspondant au prix d'acquisition et de 5 100 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2016.**